

La Petite Tunisie

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

ABONNEMENTS

	UN AN	SIX MOIS
Tunisie, Constantine et Tripolitaine.	10 fr.	6 fr.
France et Algérie.	12 »	7 »
Étranger.	15 »	8 »

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : **Em. LACROIX**

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du journal

TUNIS. — Rues d'Italie et Hannon, 2 — TUNIS

INSERTIONS

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Echo 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1,50 la lig. — Fait divers, 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0,80 la lig. — Annonces diverses en 4^e page, 0,40 la ligne.

PAYABLES D'AVANCE

LA FÊTE DU BAISE-FESSES !

Tunis, le 6 Novembre 1902

L'INVASION JUIVE

Si le soleil luit pour tout le monde en Tunisie comme partout ailleurs, il faut bien avouer qu'aujourd'hui il luit tout particulièrement pour nos concitoyens juifs tunisiens.

Alors qu'autrefois, cette partie de la population, humble, soumise et muette était reléguée dans des quartiers spéciaux, d'où se dégageait une odeur *sui generis*, peu à peu elle est sortie de son ghetto pour venir habiter le quartier dit européen, où elle occupe maintenant les plus beaux et les plus luxueux immeubles.

En moins de vingt années, grâce à nous et aussi grâce aux écoles de l'*Alliance Israélite*, la génération nouvelle instruite, éduquée, s'est jetée sur toutes les branches de l'activité industrielle et commerciale où elle tend peu à peu à prendre la place occupée jadis par nos compatriotes, par les étrangers et même, ce qui est un comble, par ses coreligionnaires européens.

Grâce à leurs facultés sérieuses d'assimilation, et don d'observation et surtout à leur tenacité, les juifs tunisiens ont envahi les études d'officiers ministériels, les maisons de commerce et de banque, puis, une fois leur apprentissage terminé, souvent sans capitaux sérieux, ils ont créé à côté de leurs anciens patrons des maisons similaires où ils commercent et parviennent même à jeter bas la maison concurrente qu'ils finissent par acheter, c'est le cas de le dire, pour un morceau de pain.

Nous recevons journellement de tous côtés, des lettres sur ces cas spéciaux mais nous avouons à notre grande honte, notre incapacité de trouver le remède à un mal dont le consommateur est le premier à tirer profit puisqu'en somme il profite de la concurrence et que celle-ci est l'âme du commerce.

Un Max Régis proposerait les moyens violents qui se-

raient assez peu prisés en Tunisie, où nous sommes venus travailler et non nous amuser, mais on a vu en quelle eau de boudin a fini l'aventure.

Celui-ci après avoir été porté en triomphe, accaparé par les plus jolies femmes d'Alger, vu ses chevaux dételer et traîner sa voiture par une foule en délire, fut lâché par ses partisans, abandonné de ses amis et dut aller se réfugier à Paris où on ne sait plus quel métier ou quelle profession il exerce puisqu'on n'en entend plus parler.

Ces moyens ne sont donc pas à proposer, ils n'entrent du reste pas dans notre caractère pacifique bien connu; mais cependant il faudrait tout de même faire quelque chose et chercher le remède pour ne pas être débordé un jour et les trouver un beau matin, les maîtres absolus du commerce, créant des trusts de toutes sortes, car le flot monte, la race juive étant très prolifique.

Il ne s'agit pas de s'endormir dans les délices de la Capoue tunisienne et de passer son temps à pincer les jambes aux danseuses ou autres jolies femmes que l'ouverture du Casino a faites déferler sur notre rivage; il faut envisager l'avenir et se demander ce que feront, devenus grands, ces milliers de petits juifs qui fréquentent les écoles de l'*Alliance Israélite*.

Em. LACROIX.

L'Indépendant approuve notre article sur les avocats juifs.

Il dit que notre article est bien fait pour retenir l'attention de ceux qu'inquiète l'avenir de ce pays.

La presse quotidienne qui a sans doute les... pieds nickelés n'a pas soufflé mot.

Nous aurions pourtant été bien aise de connaître leur opinion sur le cas spécial de messieurs les avocats juifs tunisiens. Parleront-ils ?

Valets à satrapes !

Il est telles théories qu'un journal ne peut laisser émettre sans protester sous peine de mériter l'accusation de compéage.

A propos de rivalités personnelles qui font sourire, la *Tunisie Française* encombre l'esprit public, depuis quelques jours, des doctrines les plus arriérées, les plus fallacieuses.

Elle combat, acharnée, le principe de la discussion politique en Tunisie.

Ou bien elle ignore totalement ce qu'est la politique — et alors une Colonie qui n'attend que ses oracles pour s'en faire une idée, est bien à plaindre — ou bien son rédacteur, fort d'un prestige acquis, se moque de ses lecteurs, à moins qu'il ne soit tombé en enfance, ce que l'article en cause incline à confirmer.

Qu'est-ce donc que la politique, après tout ? C'est purement la science des rapports entre individus et entre peuples. Il n'y a pas d'affaires commerciales, agricoles, administratives possibles sans une conception commune des lois qui régissent ces rapports.

Ces conceptions émanent des individus les plus éclairés des sociétés, qui, eux, les puisent dans la connaissance plus ou moins profonde ou spéciale des besoins, des ressources, des destinées communes et qui les proposent sous forme de croyances, de lois et de systèmes économiques et sociaux. Le but en est l'établissement ou le perfectionnement d'un concordat entre hommes.

La politique n'est autre chose que la lutte perpétuelle entre les divers systèmes concurrents. Le pays qui s'y livre, pratique simplement la recherche d'un état meilleur à travers les formules de bonheur variées et antagonistes qu'on lui soumet. Toute émanation de l'esprit humain n'est que de la politique. La littérature, le théâtre, la poésie, les beaux-arts, l'architecture, le commerce, l'industrie, les sciences surtout — tout cela c'est de la politique, en pierre, en marbre, en peinture, en papier ou en métal.

Lorsqu'un Nobel ou un Turpin inventent un explosif, un Gras ou un Lebel un fusil, un Santos-Dumont un ballon etc. sachez que la première image qui s'offre à leurs yeux c'est une révolution dans la politique universelle, dont ils vous prédisent exactement et consciemment les phénomènes et les étapes.

Cette poursuite incessante du bonheur par l'harmonie, se retrouve dans l'universalité de la nature terrestre et des mondes et porte le nom très vulgarisé d'*équilibre instable*.

La *Tunisie Française*, souveraine, en ce pays, qu'une bande de coquins sèvre de toute morale, a l'audace de vouloir y introniser l'impossible *équilibre stable*, c'est à dire le mensonge scientifique et social, fumier des préjugés et des superstitions les plus archaïques et dont l'énonciation est une injure à la conscience de l'homme moderne.

Ce qu'elle entend par « pas de politique ! » c'est l'abdication de notre droit de régler nos rapports entre nous, de discuter d'approfondir à la foi, nos intérêts les plus directs et d'établir ainsi la manière uniforme de les comprendre. Elle en veut réserver le monopole à elle seule et au résident dont elle fait le jeu. C'est l'application à l'économie politique et sociale du dogme de la Sainte Trinité, où l'être humain renonce à l'usage de sa raison et oblitère de ses propres mains toute aspiration critique.

Quand les soixante neuf, lançaient leur manifeste contre M. Millet, était-ce de la politique, oui ou non ?

Tout cela pourquoi ?

Parce que la Tunisie justement châtiée de son ignorance chérie, de sa veulerie sournoise, de son servilisme insolent, désertée par la confiance des capitaux et du commerce civilisés, mal famée de par le monde, agonise dans la ruine et dans la misère, et qu'il ne faut pas qu'elle en trouve le remède là où il est et que seule la discussion libre peut décélérer — c'est-à-dire dans l'ignominie intense de ses chefs intellectuels et du régime politique qu'ils entretiennent.

Il ne faut pas que M. Pichon qui, quoiqu'il fasse, en sera le Louis XVI, puisse voir sa carrière s'effondrer ici. Le déluge ne devra s'abattre sur nous qu'après le pied de nez mérité qu'il nous aura tiré.

Voilà pourquoi il ne faut pas de politique qui précipiterait les événements.

Eh bien ! nous l'aurons la politique nous en aurons la discussion et l'agitation sous toutes ses formes, telle qu'elle se présenteront, comme si nous étions en pays civilisé.

Et cela, en dépit des lamentables ignares et valets à satrapes devant qui une Colonie aveuglée sur ses propres intérêts se prosterner.

Contrairement à eux, nous ne nous soucions que médiocrement de parler au nom de coteries ou même de la collectivité unanime.

Nous parlons au nom d'un principe plus fort que tous : La liberté pour tout le monde d'émettre sa pensée.

Colonie de Chanoines

Les colons français, au nombre de six cent quatre-vingts (680) sur une population française globale de vingt-cinq mille âmes (25.000) courent au Protectorat trois mille sept cent quatre-vingt francs par tête (3.780) soit deux millions cinq cent soixante-dix mille francs (2 570.000).

Ces chiffres, fournis par le travail magistral de l'*Avenir Tunisien* n'ont pas été contestés. Ils sont donc exacts.

Ils se décomposent ainsi :

Inspection de l'Agriculture et de l'élevage	30.000
Routes particulières des colons.	64.000
Exemp. d'impôts sur les avoines ^{es}	100.000
— — — céréales.	228.000
Laboratoire de bactériologie, de vinification, etc., etc.	82.000
Jardin d'essais.	41.000
Police des colons.	50.000
Délimitation des forêts	186.000
Direction de l'Agriculture.	54.000
Propagande et réclame.	73.000
Service de l'émigration.	63.000
Réseau des routes (part imputable à la colonisation)	1.000.000
TOTAL.	2.570.000

Il n'y a pas à barguigner, c'est un chiffre à bifter immédiatement du budget.

Aucun inconvénient pouvant résulter de la suppression de ces chapitres, ne pourra nous revenir aussi cher que leur maintien. C'est l'évidence même.

Quand on dit que la France ne sait pas coloniser, on a presque raison. Ce n'est pas de la colonisation, ni de l'économie politique, c'est du sport

philanthropique en faveur d'une classe privilégiée, ou, plus exactement, une continuation de la contribution de guerre sous forme budgétaire et pacifique, c'est la mise à sac du pays conquis.

En un mot, la Tunisie conquise par la France pour la France, lui a été escamotée par une coterie.

Et de deux choses l'une : Ou les colons profitent de ce gaspillage — et alors c'est sans les consulter qu'il faut l'abolir.

Ou ils n'en profitent pas — et alors c'est à eux à en demander l'abolition d'urgence.

Dans les deux cas, nous touchons au cinquième acte d'une farce passablement ridicule qui consiste, depuis de nombreuses années, à identifier la Colonie française, la France son esprit, son génie et ses destinées civilisatrices et tout récemment encore la République, avec une minorité infime de gens qui sont les seuls à vivre aux crochets de la collectivité.

Dès lors, c'est la suppression de la Chambre d'Agriculture qui s'impose.

Un groupement qui ne fait qu'obéir le budget ne peut pas représenter l'intérêt général, sinon il n'y aurait pas de raison pour ne pas créer une Chambre des Assistés de la Bienfaisance. Cela tombe sous le sens.

On ne voit nulle part une conception aussi baroque, aussi stupide de l'Etat qu'en ce pays.

L'Etat ne doit connaître et protéger que celui qui garnit son budget. Tous les autres sont des ennemis et son métier ne doit consister qu'à les pourchasser.

Le gouvernement, qu'il ne faut pas confondre avec l'Etat, et qui en est le plus souvent l'ennemi, — sauf en Prusse et en Suisse, — car l'Etat c'est nous, — le gouvernement préfère de beaucoup les parasites aux citoyens utiles.

Plus ils en sont réduits à la sportule plus ils lui sont attachés, jusqu'au jour où, s'imposant par l'importance même du passif comme des débiteurs qu'on ne peut mettre en faillite sans risque de cataclysme, ils prennent le gouvernement lui-même sous leur coupe et lui dictent leurs volontés.

C'est actuellement l'exacte situation de la Tunisie, virtuellement gouvernée par la Chambre d'Agriculture qui, dans le cortège des utilités sociales porte la bannière des Frais Généraux et Pertes-Sèches. Derrière elle sans honneur ni orphéon, ni panache défilent aussi tristement que bêtement, le Commerce, l'Industrie, bref, le troupeau de Vaches-à-Reçettes budgétaires.

C'est beau la logique !

Nos Échos

La *Petite Tunisie* n'accepte ni abonnements ni annonces de l'Agence Havas, ayant rompu depuis longtemps toutes relations d'affaires avec cette exploitation.

—»»»

S'il est vrai, ainsi qu'on l'affirme,

que M. Desplats, membre de la Chambre française d'Agriculture, d'accord avec son beau père M. Pilter, vient de livrer à la colonisation sicilienne une partie du domaine de Ksar-Tar, sa place, il le comprendra, n'est plus à la Chambre d'Agriculture française.

Nous espérons que M. Desplats ne forcera pas ses collègues à le mettre en demeure de résigner son mandat.

M. Gourguechon, ingénieur des Mines à Moulins, a été mis à la disposition du Gouvernement tunisien, pour être attaché au Service des Travaux Publics de la Régence, en remplacement de M. Jordan appelé à d'autres fonctions.

La Dépêche pousse un cri d'alarme au sujet de la décapitalisation de Tunis. Elle prétend qu'on veut transférer à Bizerte le siège du Gouvernement militaire avec tous les services qui en découlent.

Nous n'avons aucun tuyau à ce sujet mais cette éventualité ne nous étonnerait nullement.

Est-ce que la Marine Française dans un article très documenté, reproduit par le Promeneur, ne nous a déjà pas fait connaître les projets de haut lieu ?

On ne peut pas tout avoir : La roulette, le baccara, les grecs, le sphynx, les rastas, le klondyke, le bataillon de Cythère et... l'armée nationale.

On a justement songé que celle-ci ne pourrait plus rester à Tunis où elle serait en trop mauvaise compagnie et surtout trop à portée du Casino, voilà pourquoi, d'après nous, on projette d'éloigner le plus de troupes possible de Tunis mais non de décapitaliser la Capitale de la Régence où continueront à résider S. A. le Bey, le Résident général, les grands services publics et la Division d'occupation.

M. Roy, le sympathique secrétaire général du Gouvernement tunisien, est rentré par le courrier de mardi.

Depuis assez longtemps les créanciers de certaine faillite se plaignent très vivement de ne jamais rien voir venir, c'est à dire de ne toucher aucun des dividendes promis malgré les sommes assez importantes que le syndic avait à sa disposition.

Une brouille entre syndic et liquidé, suivie d'une plainte entre les mains de M. le Procureur de la République va hâter le règlement des créances.

Ce ne sera vraiment pas trop tôt après plus de deux années d'attente. Les plaignants, et le syndic ont été convoqués par M. le Commissaire aux délégations judiciaires qui les a entendus.

Si l'on installait la roulette à Tunis, les enchères de la prochaine adjudication des pompes funèbres, seraient à priori disputées.

Il paraîtrait, en effet, qu'à Monaco l'administration du Casino allouait autrefois, une somme assez rondelette à cet honnête entrepreneur, pour l'expédition prompte et surtout silencieuse vers leur pays d'origine, des malheureux décaqués qui avaient cherché dans le suicide, une fin à leur détresse, mais devant la forte somme à débours, elle a pris le parti plus sage de concourir à l'adjudication et c'est un fonctionnaire de l'établissement, grassement rétribué, qui dirige cette partie du service extérieur du Casino.

En attendant que notre Casino Municipal prenne, lui aussi, à son compte les pompes funèbres, la ville ne va plus savoir où fourrer tout l'argent qui va tomber dans ses tiroirs.

Dès à présent cependant nous serions bien curieux de connaître le produit municipal des cagnottes du Belvédère.

Est-ce de l'indiscrétion de notre part ? Et n'avons-nous pas le droit de connaître, en fin d'exercice, les sommes qu'une Municipalité qui se respecte ne touche qu'avec des pinces ?

Il paraît que certains officiers très connus par leur assiduité autour des tables de baccara ont donné leur adhésion à la formation du Cercle privé Cosmopolite du Casino.

Nous espérons bien que M. le Général Commandant la Division ne laissera pas ses officiers aller perdre jusqu'au dernier bouton de culotte dans cet établissement spécialement créé à l'usage des étrangers.

Si l'on déduisait de la foule attribuée à l'arrivée du Résident, tous ceux venus pour recevoir leurs parents et relouer la cargaison de danseuses du Casino, combien resterait-il de poires.

Le public a vu revenir avec plaisir M. Olive Roger engagé par la direction du Casino-Théâtre.

M. Olive Roger remplira les fonctions de Régisseur Général.

Il faut avoir un fameux culot pour oser offrir 183 francs pour un an à la veuve et 368 francs aux quatre enfants de l'infortuné Noedelem mort des suites de blessures contractées dans l'exercice de ses fonctions.

Nous voudrions savoir si madame Prévost se contenterait de cette misère si son mari était victime d'un accident mortel survenu dans l'exercice d'un mandat municipal.

Il est très probable qu'elle refuserait cette aumône et nous serions les premiers à lui prêter notre concours pour lui faire obtenir le morceau de pain auquel elle aurait tous les droits.

Le Baise-Fesses

Le Résident qui fait tout le contraire de ce qu'il devrait, en ce qu'il ne prend que quatre mois de congé sur douze, rentre sans avoir solutionné une seule question à Paris.

C'est la politique des mains vides. Aussi le Tout-Lèche-Thomas s'est-il donné rendez-vous au débarcadère, pour complimenter le maître de son heureux retour. L'empressement a été d'autant plus grand, que son four a été plus noir.

C'est naturel. Quand le patron déclime, il chante plus facilement et l'on se bouscule autour de lui comme aux ventes par autorité de justice.

Qu'il n'ait dans sa valetaille que des traites, c'est entendu. Il n'y a rien que lui et son délégué au Sirocco pour se croire aimés pour eux-mêmes. Il serait en effet cocasse que l'on puisse servir deux maîtres à la fois : le bien public et le chef de l'Etat. Qui est propice à l'un est, par son œuvre même, dispensé de servir l'autre, les récompenses ne se ressemblant pas du tout.

Seulement l'office de porte-coton de Sa Majesté Poil-dans-la-Main devient de plus en plus ingrat.

Le « Verbe du Protectorat » est rentré taciturne et plus d'un discours de bienvenue a dû en faire autant.

En fait d'illuminations, on n'a même pas vu briller ce « auréole de souffrances » et tout s'est borné à un baise... dos intime.

Le parti Chaouchiste va donc avoir fort à faire cet hiver, les actes étant nuls et les promesses « ne mordant » plus.

Aussi s'est-on arrêté à une tactique où la diplomatie tartare du Résident s'épanouit à souhait :

Il arrive, mais d'Anthouard part. Or sans d'Anthouard, pas de résident comme vice-versa.

Vous devinez.

On attendra donc le retour du sous-verge pour se mettre à l'œuvre. Son arrivée, malheureusement, coïncidera avec les fêtes de Noël que M. Pichon devra aller passer à Paris pour éviter la messe de minuit qui lui a si mal réussi la première fois.

On aura franchi le cap du jour de l'an.

Entre ce jour et Pâques, le Rési-

dent aura tout loisir de rattraper les quatre mois de sieste que la Tunisie lui rédoit, en toute justice. D'ailleurs le propre d'un franc-maçon comme lui, n'est-il pas d'entrer en sommeil ?

Et, ainsi de suite, de Pâques à la Trinité et jusqu'à l'extinction de bêtise de courtoisie et de veulerie tunisiennes qui permettront à ce spécimen extraordinairement jovial de sous-nullité politique, de n'avoir rien fait pour le pays et de passer pour son sauveur, de présider à sa ruine et de passer pour l'enrichir et enfin de passer pour un républicain de fière race, tout en étant le plus encroûté des jésuites.

Kalaâ-Djerda

LA CAUSE EST ENTENDUE

Nous avons, soit par les demi-aveux des uns, soit par les réticences, le mutisme ou la verbosité des autres, démontré la nullité du bail Bellot et celle de la sentence.

Tout le monde y a contribué. Mais M. Bellot lui-même n'avait pas encore pris la parole. Voici une lettre de lui du 4 mars 1899 postérieure d'un an (24 mai 1898) à la jurisprudence de M. Fabry réclamant pour la validité d'un contrat, le contre-seing du *mokadlem*, du *cadi* et de la *Djemaïa*.

Cette lettre se rapporte au jugement qui l'expulse de Kalaâ et que nous avons publié.

Monsieur le Directeur de l'Afrique Française à Tunis, Monsieur le Directeur,

Sous la rubrique « au Tribunal civil » vous rendez compte d'un jugement rendu récemment par le tribunal français.

Votre résumé est trop inexact pour que je ne rectifie pas.

Le tribunal n'a pas déclaré nul mon contrat, par l'excellente raison que ce contrat ne lui était pas soumis, et que j'attends, pour en faire usage l'arrêt de la Cour de Cassation sur le pourvoi dont elle est saisie par M. Targe.

A ce moment, il me sera facile de prouver que j'ai avec moi l'unanimité des dévolutaires.

Dans tous les cas, je regrette, pour vous, la précipitation que vous avez apportée à vous faire l'écho d'une nouvelle inexacte.

Le public est trop au courant pour ne pas avoir compris que vous avez pris votre désir pour une réalité, il me suffit pour aujourd'hui de constater que votre information n'a rien de commun avec la vérité.

Quant à la transaction que vous semblez regretter de ne pas m'avoir vu conclure, je vous prie de garder vos regrets pour une meilleure occasion.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.
(4 mars 1899) E. BELLOT.

Nous avons souligné les points probants.

Le contrat n'a pas été déclaré nul faute d'avoir été soumis au tribunal. Fort bien. Mais si M. Bellot ne le lui a pas soumis, c'est qu'il savait que M. Fabry l'eût annulé séance tenante.

M. Bellot préférerait se laisser expulser personnellement de Kalaâ, où il n'allaît pas passer tous ses dimanches, que de se voir enlever son affaire à jamais. Il comptait sur les fluctuations des caprices de M. Millet qui, un jour ou l'autre, lui conférerait la sanction manquante.

Si le contrat avait tenu debout, il l'eût exhibé au grand jour pour confondre les arabes. S'il avait eu tous les dévolutaires (comme ses accusateurs en étaient), il n'eût pas négligé de leur mettre sous le nez leur propre signature.

Il a fait la seule chose que pouvait faire l'homme conscient de n'avoir rien en poche, — il a fait le mort.

Et il ne pouvait déjà plus, compter, à ce moment, sur la régularisation (?) qu'il feint d'attendre aujourd'hui, puisque le régime actuel de ces phosphates (décret du 1^{er} décembre 1898) était en vigueur depuis 4 mois et que, depuis le même laps, les trois signatures étaient abolies.

M. Bellot a donc toujours su que

son contrat ne valait irrémédiablement rien.

On le voit encore au fait qu'ayant promis d'en faire usage après l'arrêt de cassation (23 juillet 1901) il a attendu le 29 juillet 1902 pour être trop heureux d'en sacrifier 318 entre les mains de gens qui ne sont pas des maîtres-chanteurs, mais qui n'avaient de droits sur lui que parce que lui n'en avait aucun sur Kalaâ-Djerda. Car, soit dit en passant, si le contrat Bellot avait eu la moindre valeur, comment le groupe Targe aurait-il pu s'y prendre pour lui en arracher une part ?

Enfin M. Bellot à qui il était si facile en 1899, de prouver qu'il avait tous les dévolutaires, serait bien embarrassé de le prouver aujourd'hui en 1902. Nous savons bien sur quelle équivoque il jouait. Mais c'est à lui à tirer le premier. Il ne tirera pas.

Et quand bien même il aurait tous les dévolutaires, plus un, plus tous ceux nés depuis, cela ne vaudrait pas un crépitement de lapin, car la capacité légale des dévolutaires a été abolie par décret beylical de 1876. Depuis, il a fallu le *mokadlem* et le *cadi* tout seuls jusqu'au 24 mai 1898 où M. Fabry y ajouta la *Djemaïa*, trois signatures abolies elles-mêmes par décret du 1^{er} décembre 1898. Or nous sommes au 4 mars 1899 et M. Bellot n'ayant rien de tout cela ne peut plus rien rattraper. Aujourd'hui en 1902, c'est de la quintessence de néant.

De quelque façon qu'on se retourne, on se retrouvera toujours nez à nez avec ma demande de permis de recherches du 2 septembre, qui bloque toutes les issues.

JACQUES BAHAR

OPINION LIBRE

L'Éternel Sicilien

Heureusement qu'il n'y a pas deux journaux d'accord sur le problème sicilien, sans quoi le journalisme tunisien serait sévré de copie six mois de l'année.

Le point faible de la très riche argumentation de l'avenir est qu'il se déclare incompetent pour décider si les diplomates pouvaient, dans le traité avec l'Italie, éluder la clause de la nation la plus favorisée qui, par la suite, livra la Tunisie à l'immigration sicilienne.

Inéluctable à son origine ou non, cette clause existe.

Libre-échangistes impénitents, nous ne pouvons sans renier les éléments mêmes de nos convictions, imaginer un instant, la moindre entrave opposée aux hommes, aux choses et aux idées. Tout protectionnisme porte en lui-même son châtiement consécutif.

L'immigration sicilienne n'en est pas moins un danger. Mais quel danger ? Car au bout du compte, toute force livrée à elle-même est un danger, chaque force tendant naturellement à empiéter sur sa voisine.

Le danger sicilien, selon nous, est dans l'antagonisme fatal et futur entre la nationalité du gouvernement et celle de la majorité européenne des citoyens.

Nous écartons de nos préoccupations celles qui hantent tant nos confrères, à savoir, qu'en cas de conflit, les Siciliens de Tunisie feraient cause commune avec l'Italie. Cela dépend. Si le sicilien se voit méprisé par le français, il sentira s'exalter en lui un patriotisme italien de refuge, de compensation et de rancune. S'il est au contraire traité en homme, il fraternisera avec nous et cette seule conjoncture sera un motif de faiblesse pour l'Italie.

Mais la perspective la plus nette et la plus plausible, c'est que l'éventualité d'un conflit franco italien touche presque à son terminus d'impossibilité.

Hélas tout danger international n'en est pas annulé pour cela. Le jour où les siciliens se compteront, ils réclameront des droits. Et la loi du nombre faisant foi en civilisation moderne, que ferons-nous ? Le jour ils chiffreront leur utilité agricole fiscale et sociale, que dirons-nous ?

Et si, suivant notre noble habitude, nous restons cois ou dédaigneux et qu'ils se livrent à des manifestations collectives, où irons-nous ?

Et si nous réprimons les excès

possibles ils en appelleront à l'Italie leur marâtre d'hier, ils s'y constitueront un point d'appui. Alors la Tunisie sera virtuellement gouvernée par la crainte de l'Italie autrement dit par l'Italie.

Toutes ces transmissions de souveraineté s'opèrent sans un coup de fusil. Et le résident français devient un vassal de l'Italie sans s'en douter, ou plutôt nous.

C'est ainsi que toute notre politique avec la Turquie est déterminée par notre situation de puissance musulmane.

Quel remède ?

Modifier le traité de 1898 ? Est-ce possible ? Est-ce pratique ?

Soumettre tous les contribuables à la fiscalité tunisienne ? L'immigration en sera-t-elle affectée ? Et puis le nombre suffisamment dangereux est déjà installé.

L'annexion ? Mais dans ces conditions c'est une reculade, une fuite sous la tempête.

Il n'y a qu'une issue, c'est d'englober le sicilien, de l'assimiler, le solidariser avec l'intérêt et les sentiments français. Il faut combattre l'immigration par un bombardement d'écoles primaires professionnelles et agricoles. Il faut franciser leur progéniture. La Sicile nous envoie des populations hâves de misère, enlaidies par des siècles d'esclavage, l'esprit atrophié par la souffrance, les préjugés et les superstitions. Encadrons la génération aînée, déjà perdue pour la civilisation, bétail à défricher, dans leur génération cadette imbue de nos idées de nos principes de notre fierté d'hommes libres. Plaçons dans chaque foyer sicilien autant de consuls de notre génie national qu'il y aura de garçons et de fillettes et nous aurons enrichi la Tunisie et la France d'une race forte, et du même coup, appauvri l'Italie si cette dernière image sourit à notre patriotisme.

Il est vrai qu'avant de transformer le sicilien en homme libre, il faudrait rendre aux français la liberté qu'on leur a escroquée.

Aussi, va ! pour le drastique annexionniste.

Advienne bouillabaisse que pourra !

Nous sommes bien bons de nous échauffer la bile pour la gloire de galvaudeux, nos tyrans respectés.

X.....

LE ROULIS DE LA ROULETTE

Tout ce que la roulette pouvait procurer de précieux à la Tunisie est déjà acquis.

C'est l'idée du Promeneur de consulter directement le public.

A part quelques correspondants rééditant des lieux communs que nous avons déjà réfutés, la majorité se montre hostile à ce jeu, réputé plus honnête que les autres, comme le poteau d'exécution qui est plus « honorable » que la potence.

La Société des Stations Hivernales doit se faire une pinte de bon sang ! En effet, elle est la première à savoir que la roulette est IM-PO-SSI-BLE à Tunis.

Elle l'est, parce qu'elle dépend d'abord, non de la municipalité, qui doit en être inconsolable, non du gouvernement, non de la Résidence, mais du gouvernement français.

Et celui-ci dépend du Parlement, et au Parlement, Monaco a une voix, ne dit-on que celle d'Edmond Blanc.

Sans la permission de Monaco, pas de roulette en Europe ni en Afrique !

Alors pourquoi cette comédie ? Peut-être quelque inspirateur ignoré, porteur de quelque gros paquet d'actions de la Société des Stations Hivernales, ne serait-il pas fâché de procurer à son portefeuille une cote élevée à la Bourse. La limite atteinte il refilera son paquet à M. Gogo et toute cette agitation tombera comme soupe au lait.

Vous roulez, j'en suis fort aise. Eh ! bien ! tanguiez, maintenant.

La Hernie guérie

Cette infirmité, qui était considérée comme incurable, car même avec le bistouri on risquait d'estropier le malade sans avoir beaucoup de chances de le soulager, est aujourd'hui radicalement guérie par la méthode Claverie, de Paris, qui consiste tout simplement à appliquer sur la tumeur un tampon pneumatique solidement maintenu par des liens élastiques.

Plus d'opération douloureuse et souvent mortelle, plus de ressorts d'acier,

qui vous martyrisent les reins et vous font souffrir plus que la hernie elle-même, plus de gêne, plus de souffrances, plus d'ennuis, plus de tourments.

Dès l'application de ce merveilleux appareil, le malade retrouve une existence nouvelle, il va, il vient, il travaille et vaque à ses occupations comme s'il n'avait rien.

La hernie, progressivement refoulée, disparaît petit à petit, les tissus se resserrent et, au bout de quelque temps, l'infirmité n'existe plus. Des milliers de guérisons authentiques et réelles ont déjà été obtenus par cette nouvelle méthode.

Ce qui en a fait surtout le grand succès dans toutes les classes de la Société, c'est la facilité avec laquelle on peut se la procurer et se l'adapter facilement. Il suffit pour cela de demander à M. Clavere, 234, faubourg Saint-Martin, à Paris, son Traité de la Hernie, qu'il se fait un plaisir d'envoyer gratuitement et sans frais à toutes les personnes qui lui en expriment le désir.

Docteur NAMY.

HUNYADI JANOS

La meilleure eau purgative naturelle

NOS CADEAUX

Nous annonçons à nos lecteurs, que désireux de leur être utile, nous avons acquis le droit de leur offrir divers bijoux de Fabrication Nouvelle Inaltérable, imitation exacte des articles des grands bijoutiers de Paris. Il leur suffira pour recevoir ces magnifiques cadeaux, d'une valeur de 10 à 15 fr., d'envoyer leur adresse, à la Manufacture de Bijoux d'Art, 15, rue de Poissy, Paris, en ajoutant pour chaque objet choisi — 10 timbres à 5 cent... si l'on désire : Bague, Broche, Boucles d'oreilles, Epingle de cravate, Breloque, Médaillon, Boutons de chemise ou de manchettes, Peigne de tête, Croix, Médaille, Fume-cigarette ou cigarette, et — 10 timbres à 25 cent. si l'on demande : Chaîne ou Sautoir, Bracelet, Collier, Pipe, Chapelet, Boucle de ceinture. Chaque objet est renfermé en un joli écrin.

Robes et Manteaux

M^{me} V^{ve} DONQUE

TUNIS - 2, Place Ben Ayed - 2, TUNIS
Travail Soigné.

A vendre à St-Germain 1000^m de terrain bien situé et bonne terre, complanté d'arbres.
Sad, au bureau du Journal.

Docteur M. Cardoso, chirurgien titulaire à l'hôpital italien spécialiste pour les maladies de l'oreille, du nez, de la gorge, reçoit tous les jours, de une heure à deux heures, rue Hannon, n° 2.

Thérapeutisme spécial des végétations adénoïdes. Intubation dans le croup et la diphtérie.

MONTS DE PIÉTÉ TUNISIENS

Autorisés par décrets beylicaux des 13 Août 1879 et 15 Juin 1881
BUREAUX : 12, Rue de Hollande

COLIS-POSTAUX

Dattes, Oranges, Citrons, Mandarines, Huiles
JOSEPH EYRIÈS
26, rue d'Italie, inpassa Baldauff
TUNIS

Engrais organique riche, pour la culture maraîchère et la viticulture prêt à être employé, à céder à prix très modérés, sur place à Tunis, ou rendu à la propriété, au gré de l'acheteur.

S'adresser à l'entrepôt du Domaine POTIN, avenue de Carthage à Tunis.

A LOUER

Pour la fin de l'année arabe, grand et vaste local actuellement occupé par la Compagnie Algérienne ainsi que les 1^{er} et 2^e étages.

S'adresser à M. Grego, propriétaire, rue Hanon, 2.

Demandez dans les Établissements

L'Absinthe BERGER

la plus répandue et la meilleure entre toutes.

Agents généraux et dépositaires pour la Tunisie MM. FION Frères, 15, rue de Besançon, Tunis.

DEMANDEZ PARTOUT

L'Amer et le Bernet LIGANI

Récompenses à plusieurs Expositions Médaille d'Or, Concours d'Alimentation et d'Hygiène, avec félicitations du Jury : Paris 1900.

Médaille d'Or, Exposition Universelle : Paris 1900.

BAINS FRANÇAIS

Entrée rue de Suisse

Entre les rues Es-Sadkia et Hollande
Bain simple, 0f. 80; douche, 0f. 50

Institut Dentaire

Pierre LESCOT

Chirurgien-Dentiste

Place de la Résidence, Entrée I, Rue de Rome

Broderies et Dessins

11, rue Chaker

Vient de paraître

LA SÉRIE DES PRIX

de la Ville de Tunis

Nouvelle Édition supprimant l'ancienne Série
En vente chez les éditeurs-dépositaires, J. PICARD et C^e (Imprimerie Générale), 8, rue Al-Djazira, Tunis.

TUNIS-HOTEL

12, rue d'Italie, 12

Em. GIRAUD, propriétaire
GRAND RESTAURANT DE 1^{er} ORDRE
Service à la carte et à prix fixe
Salons pour Familles
Spécialité de Conserve de Gâteaux et de Fruits
MÉDAILLE OR ET ARGENT

GRAND HOTEL MODERNE

MAXÉVILLE

TUNIS - 12, rue de Constantine, 12 - TUNIS

Maison de luxe et de premier ordre
Chambres depuis 2 fr. 50, sans repas; de 7 fr. 50 à 9 fr. 50, tout compris, avec repas pris selon désir à la Brasserie Maxéville.

A Vendre pour cause de départ, à Bizerte, Café-Restaurant bien achalandé. Prix modéré.
S'adresser au bureau du journal, ou sur les lieux.

OMEGA

Montre de Précision

OR, ARGENT, ACIER, NICKEL

Paris 1889

Hors concours Membre du Jury

Genève 1896

Médaille d'Or

Bruxelles 1897

GRAND PRIX

Grand Assortiment

de bijouterie joaillerie, bijoux, arabes.

Décorations et inscriptions françaises et étrangères. Choix complet d'orfèvrerie "Boulangier".

D. LADISLAS, Horloger-Bijoutier
4, Avenue de France - TUNIS

BIZERTE

GRAND CAFÉ TERMINUS

Établissement de premier ordre

Consommations de choix — Liqueurs de marque

HYGIÈNE DE LA TOILETTE

Les qualités désinfectantes, microbiocides cicatrisantes qui ont valu au coaltar Saponiné Le Beuf son admission dans les hôpitaux de la ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions lavages des nourrissons, soins de la bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.

Le flacon 2 fr. les 6 flacons 10 francs dans toutes les pharmacies.

Se défier des contrefaçons
Dépôt : Pharmacie NEE

RAYMOND VALENSI

Ingénieur-Architecte

22, rue de Russie, 22

Immeubles de rentes -- Construction industrielle et rurale -- Arrosage -- Distribution d'eau, etc., etc.

Plans, Projets, affaires à forfait

CE JOURNAL EST COMPOSÉ PAR DES OUVRIERS SYNDIQUÉS.

Le gérant : EM. LACROIX
Imprimerie de la Petite Tunisie

Franco-Américain Bar

Anciennement BAR MAURICE

tenu par CARMELLE

3, rue de Rome

Consommations de 1^{er} choix - Liqueurs de Marque - Café au lait



LE MONDE

C^{ie} Française d'Assurances sur la Vie et contre l'Incendie
SIÈGE SOCIAL :

Paris, 16, rue Le Pelletier, Paris

(sous le contrôle de l'Etat)

VIE. — Assurances en cas de décès. — Mixtes et à terme fixe. — Assurances en cas de vie. — Rentes viagères immédiates, différées et de survie. — Nues propriétés, etc.

INCENDIE. — Assurances d'immeubles, fermes, mobiliers, marchandises. — Assurances contre la foudre et les appareils à vapeur. — Contre le recours des locataires. — Contre les risques locatifs et les risques du voisinage.

Les polices de la Compagnie LE MONDE sont acceptées par le Crédit Foncier de France. S'adresser pour tous renseignements, à M. G. ATTIA, agent général et inspecteur de la compagnie à Tunis, 25, avenue de Paris.

ÉLIXIR, POUDRE et PÂTE
DENTIFRICES
des RR. PP.

BÉNÉDICTINS
de SOULAC

A. SEGUIN, BORDEAUX
MEMBRE du JURY, HORS CONCOURS
Exposition Universelle Paris 1900



MODÈLE du FLACON

Dépôt, pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. AVICE, place du Taibunal, Tunis

G. MESSA

Fabrique de Lits et Meubles en Fer, Vernis au Feu

GROS ET DETAIL

Sommiers métalliques avec et sans ressorts — REPARATIONS

DEPOT et FABRIQUE : rue Sidi-Sifiane, 40

8, rue d'Italie : MAGASIN DE VENTE : 8, rue d'Italie

TUNIS

Etablissements Orosdi-Back

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 10.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 14, Rue de Londres - PARIS

Rue Es-Sadikia et Rue d'Allemagne — TUNIS

AUJOURD'HUI ET JOURS SUIVANTS

GRANDE EXPOSITION

— « et Mise en Vente des ARTICLES de la Saison » —

VILLE DE BIZERTE CASINO - THEATRE A PROXIMITE DE LA GARE ET DU PORT Restaurant de jour et de nuit - Service à la carte REPRESENTATION TOUS LES SOIRS A 8 HEURES 1/2 - ETABLISSEMENT DE 1er ORDRE Prix Modérés

Crédit Foncier & Agricole d'Algérie Société anonyme. Capital : 30 millions Succursale de Tunis : 8, rue Es-Sadikia Agences à Sousse et Bizerte

GRANDE BOULANGERIE-PATISSERIE-CONFISERIE A LA LUNE MAISON FRANÇAISE PAINS VIENNOIS, CROISSANTS ET BRIOCHES Spécialité de pièces-montées, croquettes-nougats, Gâteaux sur commande pour mariages, baptêmes etc., Confiserie fine. TUNIS-20, RUE D'ITALIE-TUNIS

Messageries Universelles P. DANA 9, Rue Es-Sadikia, 9 - Tunis Camionnage aux Vapeurs, Gares, Villes, Hôtels ET VICE-VERSA Par colis ordinaire 0,50 par petits Colis 0,25 Expéditions par grande et petite Vitesse Embarquements - Débarquements Opérations de douane

GRANDE BOULANGERIE ET PATISSERIE ANGLAISE ET VIENNOISE TUNIS. - 24, Rue d'Italie et Boulevard de Paris 8, - TUNIS MM. WAGNER, ALBRECHT et Cie Pain de luxe et de ménage, spécialité de pain viennois pain de seigle. Pain pour sandwiches, noir et blanc Pain gluten. Croissants et brioches au beurre, petits pains pour thé et café Pâtisserie de premier ordre Vins fins et liqueurs de premier choix; petits fours. Fournitures pour soirées, baptêmes, mariages et bals Seul dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la Grande Glutinerie SAINT-LOUIS de Marseille. ON PORTE A DOMICILE Succursale à SOUSSE, angle des rues du Marché et Villédon

BRASSERIE DE LA LOIRE Tenue par B. MERTILLO Avenue de la Marine, 57 - TUNIS EN FACE LE CASINO SALONS RÉSERVÉS - BILLARD Consommations de premier choix - Liqueurs de marque GLACES & SORBETS

MAISON MODÈLE Avenue de la Marine, 72, à côté de la Résidence Tunis Succursale à Bizerte VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE POUR HOMMES ET ENFANTS Atelier spécial pour le COSTUME TAILLEUR DAMES Coupeurs des Premières Maisons de Paris Chemiserie-Bonneterie

VINS ET EAUX-DE-VIE DU DOMAINE DE POTINVILLE F. BERNET 23, rue d'Italie, TUNIS M. Louis FOUBERT Courtier maritimes et Commercial 14, rue Es-Sadikia, 14 - TUNIS CAMIONNAGE FORMALITÉ EN DOUANE Expéditions pour tous pays par grande et petite vitesse Service spécial de Déménagements Correspondants en France et à l'Étranger MAGASINS DE DÉPÔTS USINE du Djebel Bou-Khornine (HAMMAM-LIF) CHAUX ET CEMENTS F. THERMES DÉPÔT A TUNIS: 6 bis, rue de Hollande, 6 bis NOTA.— Adresser la correspondance à M. F. THERMES, Hammam-Lif. BOIS DE CHAUFFAGE Charbon de bois, houille et briquettes A. MILITTE Magasins : rue du Maroc, ancien Fondouk au Charbon. TUNIS

Outillage Agricole & Industriel BENEDITE & DIDI 28, rue Es-Sadikia (près la gare française) CHARRUES DE TOUTS MODÈLES & DE TOUTES DIMENSIONS DECHAUMEUSES, HERSES, ROULEAUX et tout le nécessaire pour la campagne des labours ASSORTIMENT LE PLUS COMPLET DE TUNIS Tous nos articles sont nouveaux et adoptés aux exigences culturelles de la Tunisie Demandez le Catalogue Automne 1902

DÉPÔT DES USINES TORRILHON* et Cie DE CLERMONT-FERRAND Tuyaux de refoulement et d'aspiration pour liquides, gaz, arrosage. Cauterons pour toutes industries, vêtements indécomposables. Le touriste pour bicyclette (brève G. D. G.), increvable, remplaçant avantageusement le pneumatique. S'adresser MAISON MODÈLE, 72, Avenue de la Marine Tunis

DOMAINE DE POTINVILLE P. POTIN, propriétaire CHAUX HYDRAULIQUE et Ciments VENTE AU DETAIL : Avenue de Carthage

PHARMACIE LYONNAISE TUNIS - 12, rue d'Italie, 12 - TUNIS ROSSET-BRESSAND, pharmacien VIN TONIQUE DES SUFFÈTES à la Kola, Coca, Phosphate de Chaux DRAGÉES ANTI-NEURÉTIQUES et ANTI-ÉPILEPTIQUES DES SUFFÈTES Ces deux produits, préparés avec les substances les plus minutieuses, présentés en pilules, apaisent l'excitation nerveuse et d'apaisent, par conséquent le traitement par excellence de toutes les personnes atteintes par les plus graves troubles nerveux, d'émulsiion, pour brûlures et plaies excorées, inflammations de la muqueuse. S'adresser à la Pharmacie Lyonnaise, 12, rue d'Italie, Tunis. Expédition de tous produits pharmaceutiques à l'intérieur de la Régence par retour du courrier.

Cie Franco-Tunisienne de Navigation Siège social, 7, rue de la République, Marseille Agence de Tunis Services réguliers entre le Languedoc, l'Algérie, la Tunisie, la Tripolitaine et Malte Transport des passagers et des marchandises Le vapeur français Ville-de-Nemours, capitaine Callot, partira de Marseille le jeudi 6 novembre pour Tunis direct et repartira de Tunis pour Bône, Philippeville, Cette et Marseille le dimanche 9 novembre 1902. Prix des passages pour Bône: 1re classe, 35 fr. avec nourriture pont, 10 fr. (sans nourriture). Un emplacement spécial est réservé pour le transport des bestiaux. Pour fret, passages et renseignements s'adresse à l'agence de la Compagnie, chez MM. CALO et SMADJA, 9, rue Es-Sadikia, Tunis

SUPPRESSION DES POMPES et des Puits ouverts Les Docteurs conseillent pour avoir toujours de l'eau saine, de les remplacer par le Dessus de Puits de sécurité qui sert à tirer l'eau à toutes profondeurs et empêche tous les accidents, système breveté, hors concours dans diverses Expositions, se plaçant sans frais et sans réparations sur tous les puits. Prix : 150 fr. paiement après satisfaction S'adresser à MM. MM. L. JONET et Cie à Raïsmes (Nord) Fournisseurs de la Compagnie des Chemins de fer du Nord, des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée et d'autres grandes Compagnies, ainsi que d'un grand nombre de communes. NOMBREUSES RÉFÉRENCES fonctionnant à 100 mètres de profondeur Une fillette de dix ans tire l'eau sans fatigue à toutes les profondeurs Ville de PARIS, Exposition de 1900 Membre du Jury. Hors Concours On demande DES REPRESENTANTS

Maison Paonessa, Artificier 22, Avenue de la Marine, TUNIS FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUTS GENRES Entreprise générale de fêtes publiques et privées Vente et location d'illuminations et de décorations Drapeaux et tentures de toutes nationalités Ballons, Lanternes vénitienes, Verres de toutes couleurs, Pains de stéarine, etc., etc. PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

Eaux Minérales Naturelles Froides D'AIN-GARCI Digestive, Tonique, Fortifiante, Diurétique SOURCE RÉGENCE Très peu gazeuse SOURCE PASTEUR Gazeuse Dépôts à Tunis : chez les principaux Pharmaciens, Droguistes, Epiciers et Marchands d'eaux minérales Adresser les commandes à M. l'Administrateur de la Société anonyme des Eaux minérales naturelles d'Ain-Garci, 25, avenue de Paris Tunis, en spécifiant si c'est la source Régence ou la source Pasteur que l'on désire.

Aux Armes de Saint-Etienne 23, rue Al-Djazira - TUNIS Veuve C. BOURY Armes de chasse et de tir. Articles de chasse BICYCLETTES des premières fabriques françaises Appareils de pesage de tous systèmes Atelier de réparations pour Armes, Bicyclettes, Balance DÉPÔT DE POUDRES DE MINES et de CHASSE

Banque de Tunisie Société Anonyme - Capital 8.000.000 de francs Siège Social à Tunis OPERATIONS DE LA SOCIÉTÉ Encaissements et recouvrements. Avances sur prêts, sur marchandises et sur hypothèques immobilières ou maritimes. Dépôt à vue et à échéances fixes. Garantie de titres. Paiement et escompte de coupons. Reports. Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens. Emission de chèques et lettres de crédit sur tous pays. Souscriptions - Emissions.

DROGUERIE, PRODUITS CHIMIQUES Peintures et Fournitures pour Machines MAISON FONDÉE EN 1890 Louis GORSSE, 14, Avenue de Carthage - TUNIS

Comptoir National d'Escompte de Paris Société anonyme au capital de 150 millions de fr. entièrement versés Agences de Tunisie : TUNIS, SOUSSE, SFAX, GABÈS Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ordres de bourse, dépôts de titres souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyage, etc. DÉPÔTS A VUE ET A ÉCHÉANCES FIXES A vue, 2% - jusqu'à 18 mois 2% - de 18 mois à 2 ans 2 1/2% - au delà 3% LOCATION DE COFFRES-FORTS Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés, etc., etc. Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le risque du vol et d'incendie. Location de compartiments à partir de Cinq Francs par mois

Ciments Supérieurs Thorrand et Cie ALLARD, NICOLET & Co, A VOREPPE (ISÈRE) Spécialité de Travaux en Ciment Bassins-citerne, Cuves à vin en ciment armé, Dallages de caves, d'écuries et de magasins, Tuyaux et demi-tuyaux en ciment. CARREAUX EN CIMENT Plans et devis franco sur demande. S'adresser à M. F. THORRAND, rue de Besançon, 17, Tunis.

PHARMACIE MODERNE J.-M. FATTACCIOLI Pharmacien de 1re Classe de l'Ecole Supérieure de Montpellier TUNIS - 1, Rue de Bône, 1 - TUNIS FABRICATION DE TOUTS LES GRANULÉS Emulsion d'huile de foie de morue aux hypophosphites de chaux et de soude et au glycérophosphate de chaux

MAISON DESPEROUX FONDÉE EN 1888 à El-Afrane (banlieue de Tunis, carrière du Djebel-Carrroux) CHAUX HYDRAULIQUE, CHAUX EN PIERRE PLATRE « Pierre à bâtir et Pierre de taille » - BRIQUETERIE DE PREMIER ORDRE Briques plates et creuses. Pavés et dalles Pour les commandes s'adresser 12 Avenue de Carthage, à son usines à El-Afrane, banlieue de Tunis.

Société des Ateliers de Constructions Métalliques J. BERTRAND & Co TUNIS - Avenue de Carthage - TUNIS Moteurs à pétrole les plus perfectionnés et les plus simples Installation d'usine Norias, pompes de tous systèmes, Moulins à blé pour mouture indigène Captage, élévation et distribution d'eau Appareils de sondage Installations électriques : éclairage et transport de force Fers, Fontes et Métaux FOURNITURES POUR USINES ET EXPLOITATIONS AGRICOLES Fonderie de fer et de bronze Pièces de rechange de machines livrées en vingt-quatre heures

CIE DE NAVIGATION MIXTE Cie TOUACHE - paquebots-poste français - Agence de Tunis Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, l'Italie et la Tripolitaine et le Maroc. Transport de passagers, de dépêches et de marchandises ARRIVEE DE BIZERTE tous les mardis, à 5 h. du matin. - A MARSEILLE, tous les mercredis, à 5 h. 15 du matin. - DE PALERME, tous les jeudis, 7 heures du matin. - DE MARSEILLE, tous les vendredis, à 4 h. 13 m. - DE LA COTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdia, Monastir, Sousse), tous les samedis à 9 h. 30 s. - A MARSEILLE, tous les samedis, à 5 h. du matin. DEPART DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les lundis, à 2 h. s. DE TUNIS POUR PALERME, tous les mardis, à 3 h. s. DE PALERME POUR TUNIS, tous les mercredis, à 3 h. s. DE MARSEILLE POUR TUNIS, LA COTE TUNISIENNE et TRIPOLI, tous les mercredis, à 1 h. s. DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les jeudis, à 1 h. s. DE TUNIS POUR LA COTE TUNISIENNE (Sousse, Monastir, Mehdia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis, à 9 heures du soir. - DE MARSEILLE POUR BIZERTE et TUNIS, tous les samedis, à 6 h. du s. La Compagnie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, l'Italie, la Belgique, la Hollande, la Grande-Bretagne, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie, et tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes. La Compagnie délivre également à toute époque des billets de passage de Tunis à Paris et retour. Pour fret et passagers, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger. L'Agent principal, J.-B. PÉDELUPÉ

COMPAGNIE ALGÉRIENNE Société Anonyme; Capital 25.000.000 entièrement versés Succursale de Tunis, Avenue de France La Compagnie Algérienne est chargée de l'exploitation du papier de commerce sur Algérie, la France et l'étranger. Elle délivre des chèques et lettres de crédit sur tous pays; se charge des ordres de bourse et de l'encaissement de tous coupons. La Compagnie Algérienne reçoit à Paris et dans ses succursales des fonds en dépôt. Elle paie aux déposants un intérêt variant de 1 à 3 0/0 l'an. Elle délivre des bons à 1 an rapportant 3 0/0; à 2 et 3 ans rapportant 3 1/2 0/0; à 4 et 5 ans rapportant 4 0/0 (net des impôts actuels). Les bons sont au porteur ou à ordre et peuvent s'endosser.